



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 1854

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'insuffisance des crédits accordés à l'enseignement agricole privé. Le précédent ministre avait récemment reconnu que, pour la seule année 2002, existait un écart de 12,5 millions d'euros entre le montant des subventions de fonctionnement versées aux associations concernées et les obligations qui lui étaient faites par la loi et la réglementation. L'écart constaté en 2002 révèle aussi un passif important puisque le décalage s'est constitué progressivement depuis 1998. Malgré une tentative de conciliation, le ministère s'est refusé à combler cet écart. Aussi le Conseil national de l'enseignement agricole privé a-t-il introduit un recours devant le Conseil d'Etat le 18 avril 2002. Il est regrettable d'en être arrivé à de telles extrémités. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin que les obligations contractées à l'égard de l'enseignement agricole privé soient respectées, et ce en bonne intelligence avec les organismes visés.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la situation de l'enseignement agricole privé, le ministère donne la priorité dans le budget 2003 à la résolution du contentieux portant sur la revalorisation de la subvention de fonctionnement des établissements mentionnés à l'article 8 du code rural et au respect des engagements financiers prévus par la loi Rocard. Le ministère a prévu une revalorisation de la subvention à la hauteur des résultats de l'enquête de l'inspection de l'enseignement agricole de 2002 sur le coût 2001 de l'élève de l'enseignement agricole public (soit un montant total de 12,5 MEUR). Pour compenser l'écart constaté en 2002 entre le montant des subventions versées et celui résultant de l'enquête, le ministère s'engage à mobiliser les crédits correspondants sur les exercices budgétaires 2003 à 2005, dont 3 MEUR sont ouverts dans la loi de finances rectificative pour 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1854

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 2002, page 2907

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2423